



CIRCULAIRE

DÉPÔT DE DEMANDES DE SUBVENTION CULTURELLE

Envoi des demandes – modification depuis fin mai 2019

Le dépôt des demandes est maintenant uniquement possible via le portail électronique.

Vous pouvez déposer vos demandes en ligne à l'adresse suivante :

www.be.ch/culture-portail-des-demandes.

Vous trouverez également ce lien sur la page Internet suivante :

www.erz.be.ch/activites-culturelles.

La réservation des bons culturels pour les projets de médiation culturelle en milieu scolaire se fait déjà par voie électronique et sera intégrée ultérieurement dans le nouveau portail des demandes.

Le nouveau portail vous offre également les avantages suivants grâce à votre compte utilisateur :

- Vous pourrez voir en un coup d'œil toutes les demandes que vous nous aurez soumises
- Vous pourrez par exemple copier une de vos anciennes demandes et vous en servir pour en créer une nouvelle
- La totalité du processus de traitement de vos demandes sera plus transparent pour vous, étant donné que le statut de vos demandes sera mis à jour continuellement et visible en tout temps.

Délai pour le dépôt des demandes

Le délai pour le dépôt des demandes de subvention pour les projets uniques est de **deux mois** avant leur réalisation (édition, première représentation, vernissage, etc.).

Même si tous les documents, notamment les justificatifs de subsidiarité, ne sont pas en votre possession, il est **impératif d'envoyer un premier dossier de demande avant ce délai de deux mois, sinon la demande est irrecevable**. Les documents manquants peuvent ensuite être remis dans l'intervalle entre la date de dépôt du premier dossier de demande et la réalisation du projet. La procédure menant à la décision ne peut intervenir que lorsque tous les documents nécessaires sont réunis.

Récapitulatif

1. Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://www.conseildujurabernois.ch> > Subventions > Subventions culturelles
2. Votre demande sera ensuite traitée à l'Office de la Culture à Berne
3. Dès que votre dossier aura été examiné, vous serez informés de la décision du Conseil du Jura bernois quant à l'octroi ou non d'une subvention

Contacts

Conseil du Jura bernois
Secrétariat général
Rue des Fossés 1 / CP 524
2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 031 633 75 73
info.cjb@be.ch
www.conseildujurabernois.ch

Direction de l'instruction publique du canton de Berne
Office de la culture / Encouragement des activités culturelles
Sulgeneckstrasse 70
3005 BERNE
Tel. 031 633 86 15
www.erz.be.ch/activites-culturelles